

Séance publique du 11 septembre 2006

Délibération n° 2006-3596

commission principale : finances et institutions

objet : **Individualisation d'autorisation de programme AP10 maintenance et renouvellement - Végétalisation d'une des verticalités du bâtiment du centre d'échanges de Lyon-Perrache**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations liées aux autorisations de programme maintenance et renouvellement AP10, il est proposé chaque année un programme de travaux sur bâtiments et d'acquisitions de matériels.

Pour le centre d'échanges de Lyon-Perrache, un audit sur l'ensemble des équipements et des installations techniques du centre d'échanges (datant de l'origine du bâtiment 1976) est en cours, en vue de l'établissement d'un programme pluriannuel de renouvellement ou de mise en conformité de ces équipements vétustes et non conformes. De même, il a été demandé que des travaux d'embellissement (verdissement des terrasses) soient mis à l'étude.

Une individualisation d'autorisation de programme de 250 000 €, opération globalisée 2006 a été autorisée par le conseil de Communauté le 12 juin 2006 pour le centre d'échanges pour assurer le bon fonctionnement des équipements et la sécurité des usagers.

Concernant les premiers travaux d'embellissement de ce bâtiment, la direction logistique et bâtiments, dans ses domaines de compétences (construction et maintenance des bâtiments, gestion des énergies), a souhaité intégrer les thèmes visant à :

- élargir le concept HQE (haute qualité environnementale) de l'habitat vers le monde économique,
- intégrer les énergies renouvelables dans les projets pour participer à la lutte contre l'effet de serre,
- impulser des changements de comportement et générer des économies d'énergie, notamment dans les locaux tertiaires,
- avancer par l'exemple et l'innovation.

Le présent rapport s'inscrit dans la démarche de lutte contre l'effet de serre. Il s'agit d'installer un mur végétal sur une des verticalités du bâtiment (tour ou paroi) ; ce mur végétal est un concept novateur alliant esthétique et vertus dépolluantes tant en matière de bruit que de filtration de l'air ambiant.

Les travaux concernent la pose de cellules composées d'une ossature rigide en maillage galvanisé renforcé et d'un habillage en toile tissée, la fourniture de végétaux et de substrats adaptés, la mise en place d'un système d'irrigation.

L'arrosage se fait au goutte à goutte et les espèces installées sont sélectionnées en fonction de leurs qualités dépolluantes et de feuillages empêchant l'écho résonance.

D'un entretien simple, ce mur végétal est un véritable mur antibruit présentant des vertus dépolluantes. Il donnera une image symbolique à l'entrée de Lyon dans un secteur phare en renouveau.

Il est proposé de limiter cette végétalisation à un cylindre du centre d'échanges ; les travaux sont estimés à 213 000 € TTC.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir valider ce programme de travaux d'embellissement et d'autoriser l'individualisation de programme maintenance et renouvellement pour un montant estimé à 213 000 € TTC.

Circuit décisionnel : ce dossier fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens le 10 juillet 2006 et d'une note d'information au Bureau le 4 septembre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de végétalisation d'une des verticalités du bâtiment du centre d'échanges de Lyon-Perrache.

2° - Autorise l'individualisation de l'autorisation de programme globale AP10 maintenance et renouvellement pour un montant de 213 000 € TTC - opération à créer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,